

Les Sénateurs et le Vote des Femmes

Ce n'est pas seulement au Sénat que des sénateurs nous combattent. Voici en effet ce qu'écrivait M. Vallier, sénateur de l'Isère, dans la *Dépêche Dauphinoise* pendant la discussion qui se déroulait au Sénat :

A mon arrivée au Sénat, il y a douze ans, la Droite, conservatrice des traditions et du Code civil, était hostile au vote des femmes. Aujourd'hui, transformation complète. Le dernier défenseur de la tradition aura été M. Delahaye, sénateur royaliste, que j'ai remplacé à la Commission du suffrage universel. Inutile de souligner que cette évolution n'a pu se faire qu'en vertu d'un mot d'ordre fidèlement obéi.

Aussi, dans le débat actuel, l'assaut a été livré par les représentants les plus éminents de l'Eglise au Sénat.

M. Jenouvrier, le vieux juriste normand dont l'autorité est considérable.

M. François-Saint-Maur, le grand conseiller de l'Enseignement libre français qui défend avec un beau talent, sous des formes très libérales, les idées les plus destructrices de la liberté.

M. de Las-Cases, avocat tout à fait qualifié de l'Eglise par ses antécédents politiques.

Que disent en substance ces messieurs?

La femme a été admirable pendant la guerre. Elle mérite une récompense. Par la forme de l'évolution économique, la femme se confond de plus en plus avec l'homme dans le travail et les occupations sociales. Elles pourraient rendre de grands services dans les œuvres d'assistance et de maternité. Enfin, c'est un être humain qui a les mêmes droits que l'homme.

Ces orateurs se gardent d'ajouter que l'Eglise, dans ses conciles, a jadis posé la question de savoir si la femme avait une âme. Ils veulent qu'elle ait le droit de voter, mais non pas le droit de dire la messe... Ils ne disent point pourquoi, depuis vingt ans, ils ont si complètement changé leur fusil d'épaule.

Les adversaires du vote reconnaissent à la femme les mêmes qualités. Ils ajoutent même qu'avant la guerre comme après, les femmes ont eu la lourde charge de la maternité, qu'elles soignent et défendent leurs enfants avec le même dévouement farouche des mères, qu'elles ont au plus haut degré l'esprit de sacrifice et que, quand elles se conforment entièrement au rôle sublime que la nature leur a donné, elles ne pensent qu'à leurs enfants, à leur ménage, à leur famille et n'ont point la possibilité ni la volonté de se consacrer aux affaires publiques.

En résumé, la femme a les mêmes droits que l'homme, mais des attributions différentes. La cellule sociale est la famille avec, si l'on peut dire, la femme comme ministre de l'intérieur et l'homme pour l'extérieur.

Cette conception est absolument conforme aux lois de la Nature qui, physiologiquement, paralyse la femme dans son activité extérieure pendant des jours et des mois, et lui donne une sensibilité, une impulsivité particulièrement dangereuses dans le règlement des affaires publiques.

Mais les objections sont surtout d'ordre politique.

Pour la même raison qui fait demander aujourd'hui le vote des femmes par l'Eglise et les réactionnaires, les républicains désirent laisser la question à l'étude.

Dans la crise douloureuse que nous traversons et quand aucun élu n'a posé la question devant le suffrage universel ou le suffrage restreint, peut-on donner la direction du pays à des électeurs nouveaux, inexpérimentés et sensiblement plus nombreux que les hommes, puisque, par le plus grand nombre de naissances féminines et par les destructions de la guerre, il y a environ trois millions de femmes de plus que d'hommes?

Ignore-t-on que plus du tiers des départements français, notamment à l'ouest, perdraient leur représentation républicaine durement acquise par cinquante ans de lutte et que la question du régime républicain se poserait?

Voit-on par des coalitions de femmes qui seraient légitimes, les communes administrées par des conseils municipaux uniquement féminins, pendant que les hommes, sans doute, berceraient les enfants?

L'exemple des pays étrangers, qu'on cite toujours, n'est pas fait pour nous rassurer et le succès des Hillériens, auquel les femmes ont si fortement contribué, pèse terriblement sur les négociations de Lausanne et Genève.

Mais nous reprendrons à l'occasion ces propos, car c'est là un sujet inépuisable.

Avant même que M. Vallier ne continue cette série, nous voudrions lui répondre sur quelques points.

1°. Tout d'abord, pourquoi ne cite-t-il que des orateurs de droite? Il eût été loyal, dans un journal de gauche, de ne pas oublier M.M. Louis Martin, Paul Strauss de la gauche démocratique et M.M. Bachelet et Bruguière du parti socialiste qui nous défendirent vaillamment au Sénat.

2°. Et pourquoi dire que les femmes réclament le droit de vote comme récompense de leur attitude pendant la guerre? En est-il une seule de nous qui ait ainsi posé la question? Si parmi nos défenseurs plusieurs ont parlé de la belle conduite des femmes pendant la guerre, c'était pour souligner leurs aptitudes et non pour obtenir un paiement pour les services rendus.

3°. M. Vallier déclare encore que « les adversaires du vote reconnaissent à la femme les mêmes qualités que leur partisans ». Aura-t-il perdu le souvenir des élucubrations de M.M. Héry et Duplantier? Et croit-il que la galanterie apparente de ces messieurs puisse dissimuler, pour les moins naïfs leur mépris de la femme et leur volonté de rester les maîtres. Tous deux, comme M. Vallier parlent bien de notre « rôle sublime » mais pour nous y mieux cantonner et pour pouvoir nous refuser plus aisément les privilèges qu'ils désirent réserver à leurs électeurs. Nous demandons aux sénateurs de nous accorder le droit commun; qu'ils réservent pour d'autres les fleurs... et les couronnes!

4°. « La femme, dit encore M. Vallier, a les mêmes droits que l'homme, mais des attributions différentes » et il conclut fort justement, qu'au foyer l'un est ministre de l'intérieur et l'autre ministre de l'extérieur. Ici nous sommes complètement d'accord avec M. Vallier à condition qu'il veuille bien admettre que les ministres ont tous les mêmes droits lorsqu'ils délibèrent.

5°. L'Eglise demande le vote des femmes, assure M. Vallier, tandis que les républicains désirent laisser la question à l'étude. La formule ne manque pas d'élégance et si elle venait d'un homme de droite M. Vallier l'eût fort justement qualifiée de « jésuitique ». Pourquoi ne pas dire carrément, M. le Sénateur, « tant que la droite réclamera le vote pour les femmes, la gauche le refusera ».

Eh bien, si M. Vallier ne l'a pas dit, c'est qu'il craignait des démentis. Car il ne peut ignorer que les socialistes ont le vote féminin à leur programme et que nombre de républicains et de radicaux reconnaissent également le bien-fondé de nos droits. M. Vallier, comme M. Cuminal, propose donc de « laisser la question à l'étude » jusqu'après sa mort. « Après moi le déluge », disait Louis XV, plus loyal que nos adversaires.

6°. Quant à dire que la question du vote féminin n'a pas été posée aux dernières élections, rien de plus faux. Tous les candidats ont été présentés et la majorité a été nettement en notre faveur. Ceux là seuls d'ailleurs nous ont répondu. Les autres, honteux de leur égoïsme, se sont tu. S'ils avaient eu l'opinion publique pour eux, ils n'auraient pas craint de proclamer leurs sentiments antiféministes.

M. Vallier peut-il nous indiquer dans toute la France vingt candidats ayant manifesté publiquement contre le vote des femmes?

Nous pouvons, par contre, lui en citer des centaines, élus ou non, qui se sont prononcés publiquement en notre faveur aux applaudissements de l'assistance.

7°. Quant à dire ce qui se produira lorsque les femmes voteront, à moins d'avoir un don spécial d'ubiquité, personne ne le sait. Mais il est facile d'affirmer sans preuves, qu'en cas de succès, des coalitions féminines élimineraient les hommes... et les condamneraient à bercer les enfants!

8°. Et quand M. Vallier veut appuyer son opinion sur l'exemple de l'Allemagne, il n'est pas plus heureux. Chaque fois que dans les villes allemandes, on a pu compter séparément les voix des hommes et celles des femmes, on a remarqué que les femmes votaient beaucoup moins nombreuses que les hommes pour les partis extrêmes (1).

Alors?

Alors tout ceci n'empêchera pas nos adversaires de continuer à apporter des arguments lamentables, car on ne peut défendre une mauvaise cause qu'avec de vilains procédés.

C. Brunshvicg

(1) Nous n'avons encore aucune précision officielle pour les élections actuelles — pour les dernières élections, nous publierons les statistiques apportées à la tribune du Sénat par M. Bachelet.

1932-10-09
n° 1032